



DELIBERATION N° D.2026.06.63 **du Conseil municipal du 17 juin 2026**

Soutien apporté par la ville de Versailles à des sportifs de haut niveau inscrits dans des clubs sportifs versaillais. **Subventions exceptionnelles pour l'année 2026.**

Date de la convocation : 10 juin 2026
Date d'affichage : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : M. Wallerand DUBECQ
Rapporteur : M. Nicolas FOUQUET

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Jean-Yves PERIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Carole FILLEUR, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Aymeric ANGLES, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyn HURE, Mme Marine LALLAU, M. Wallerand DUBECQ, Mme Murielle KERZERHO, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Marie-Pascale BONNEFONT.

Absents excusés:

M. Philippe PAIN, M. Geoffrey LANDRAIN.
M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT), Mme Jennifer CASSIN (pouvoir à M. Ali DORGAA), M. Briac DE CHARRY (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Alaïs SEGUY-COULON (pouvoir à M. Olivier DE LA FAIRE), Mme Agnès CARTIER-MEHEUST (pouvoir à M. Jean-Yves PERIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu la circulaire du Premier Ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

Vu la délibération n° D.2025.12.92 du Conseil municipal de Versailles du 11 décembre 2025 relative aux subventions de la Ville aux associations pour l'année 2026 ;

Vu les statuts des associations sportives « Entente Le Chesnay Versailles 78 » (ELCV78), Versailles Triathlon, "Friselis Club Ultimate Versailles", « Tennis Club du Grand Versailles » et "Sporting Club Versailles Tennis de Table" ;

Vu la demande desdites associations en vue de l'obtention d'une subvention exceptionnelle pour soutenir leurs sportifs de haut niveau ;

Vu le budget de la ville et l'affectation des dépenses correspondantes sur l'imputation suivante : 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », 9330 « Services communs », nature comptable 65748 « Subvention de fonctionnement – autres personnes de droit privé », service F5600 « Sports – services communs » ;

- Le tissu sportif associatif versaillais se caractérise par sa richesse, sa diversité et son dynamisme. Porté par de nombreuses associations réparties sur l'ensemble du territoire communal, il propose aux habitants de tous âges une large palette d'activités, allant des disciplines traditionnelles aux pratiques plus spécifiques ou émergentes. Ce réseau joue un rôle essentiel dans la vie locale, en favorisant la cohésion sociale, l'engagement citoyen et la promotion de la santé. Soutenu par la Ville et l'implication de bénévoles, il contribue pleinement à l'attractivité et à la qualité de vie du territoire.

Chaque année, la Ville attribue aux associations des subventions de fonctionnement lors du Conseil municipal de décembre. Une enveloppe complémentaire, d'un montant maximal de 10 000 €, est volontairement conservée afin de permettre l'attribution de subventions exceptionnelles en cours d'année. Celle-ci vise notamment à soutenir des sportifs de haut niveau participant au rayonnement des clubs versaillais. En 2026, une attention particulière est portée aux sportifs engagés dans des compétitions nationales et internationales.

- Ainsi, les associations présentées ci-dessous se sont rapprochées de la ville de Versailles afin d'obtenir une subvention exceptionnelle au bénéfice de leurs athlètes.

- L'association Entente Le Chesnay Versailles 78 (ELCV78), club de basket amateur regroupant plus de 1 200 adhérents, se distingue par la qualité de sa formation et la présence de nombreuses équipes de haut niveau. Elle compte notamment quatre équipes jeunes (U15 et U18, féminines et masculines) évoluant au plus haut niveau national, situation atteinte pour la première fois lors de la saison 2025/2026. Labellisé par la Fédération Française de Basket-Ball (« Clubs formateurs trois étoiles » et « École française de mini-basket »), le club fait face à une augmentation significative de ses charges liée à l'intensification des entraînements, à la revalorisation de l'encadrement technique et à l'augmentation des déplacements. Le budget par équipe est estimé à 16 000 € par saison, et la montée en niveau de certaines équipes (U18 Élite féminines depuis 2024/2025 et U15 Élite masculins depuis 2025/2026, avec mutualisation partielle des coûts) entraîne une hausse globale de charges estimée à 24 000 € par saison par rapport à 2023/2024.

- L'association Versailles Triathlon, forte de plus de 250 licenciés, œuvre depuis 1987 au développement de la discipline sur le territoire, de l'initiation dès le plus jeune âge à la pratique compétitive. Elle propose également une pratique adaptée avec sa section « Tri santé ». Deux de ses athlètes, Lou Prigent et Cédric Ludet, participeront notamment à l'édition 2026 de l'Ironman 70.3 de Versailles. Lou Prigent, championne du monde amateur, issue de la filière sportive locale, poursuit une carrière de haut niveau avec un programme de compétitions internationales incluant les championnats du monde à Hawaï en octobre 2026. Sa saison sportive engendre un budget estimé à 25 000 €. Cédric Ludet, engagé sur le circuit professionnel international depuis 2023, figure parmi les meilleurs athlètes de sa discipline. Sa participation à plusieurs épreuves majeures représente un coût estimé à 15 000 €. Ces deux triathlètes contribueront également au rayonnement de la Ville de Versailles à l'occasion du prochain Ironman.

- L'association Friselis Club Ultimate Versailles, active depuis près de 40 ans, participe au développement de l'ultimate (discipline qui se joue avec deux équipes de sept joueurs chacune et un disque (frisbee)) et promeut des valeurs de mixité et de fair-play. Elle compte 70 licenciés, dont 20 jeunes, et a obtenu de nombreux titres nationaux, dont huit titres de champion de France. Cinq jeunes licenciés ont été sélectionnés en équipe de France junior U17 pour participer aux Championnats d'Europe 2026 à Vienne. Leur participation constitue une expérience sportive et humaine significative et contribue au rayonnement de la Ville.

- Le Sporting Club Versailles Tennis de Table (SCVTT), qui regroupe environ 250 licenciés au gymnase Henri Simon, développe une pratique allant du loisir à la compétition de haut niveau. Encadré par un entraîneur diplômé d'État, ancien joueur classé mondialement, le club évolue à un niveau compétitif reconnu (Nationale 3 masculine et Pré-nationale féminine). Deux jeunes licenciés, Hachim et Lyazid Tissafi Idrissi, illustrent la qualité de cette formation. Champions de France des régions en février 2026, ils participeront aux championnats de France dans leurs catégories respectives et s'inscrivent dans un parcours de haut niveau, notamment pour l'aîné déjà engagé sur le circuit international World Table Tennis.

○ Le Tennis Club du Grand Versailles (TCGV), qui compte plus de 1 300 adhérents, développe également des actions en faveur du para-sport. Il accompagne notamment Jérôme Lebleu, joueur de para-standing tennis, discipline récente pratiquée debout. Classé 10e mondial, il contribue activement à la reconnaissance de cette pratique. Il participera en 2026 à plusieurs événements majeurs, dont une exhibition à Roland-Garros et les championnats du monde à Turin, constituant des étapes importantes pour le développement de la discipline à l'échelle internationale.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'accorder aux associations sportives versaillaises suivantes les subventions exceptionnelles, au titre de l'année 2026, pour le soutien de ses sportifs de haut niveau, telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Association sportive versaillaise	Subvention exceptionnell e 2026 attribuée par la ville de Versailles	Descriptif du soutien aux athlètes de hauts niveau
Entente Le Chesnay Versailles 78	5 000 €	Financement de la hausse des charges engendrée par la montée en championnat élite de quatre équipes jeunes, féminines comme masculines
Versailles Triathlon	2 700 €	Financement d'une partie des déplacements en compétition de ses athlètes de haut niveau, Lou Prigent et Cédric Ludet
Friselis Club Ultimate Versailles	500 €	Financement du déplacement de 5 de ses jeunes athlètes aux Championnats d'Europe d'Ultimate 2026 Junior U17
Sporting Club Versailles Tennis de Table	500 €	Soutien financier à Hachim et Lyazid Tissafi Idrissi dans leurs compétitions de tennis de table
Tennis Club du Grand Versailles	500 €	Soutien financier à l'athlète Jérôme Lebleu dans ses compétitions de para-standing tennis et pour lui permettre d'alléger ses frais de déplacement et de participation à des compétitions internationales en 2026

- 2) d'approuver les termes des conventions y afférentes ;
3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer l'acte et tout document s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.